

# PROCES - VERBAL



## Assemblée Générale Mardi 21 juin 2022 - 8h00

*Siège social : 28 rue des chantiers à Saint Nazaire (44600)*

Les adhérents du GIST se sont réunis à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Saint Nazaire en Assemblée générale ordinaire sur convocation envoyée à chaque adhérent par mail, avec un bulletin réponse et un pouvoir électronique. Une feuille d'émargement est signée par les adhérents entrant en séance : 36 adhérents sont présents ou représentés. L'assemblée est présidée par M. BLOUET, président du GIST. Différents documents sont communiqués ou tenus à la disposition des adhérents.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Accueil des participants
- 2- Nouvelle loi promulguée le 2 août 2021, relative au renforcement de la prévention en santé au travail - Présentation des principaux décrets
- 3- Présentation des administrateurs du GIST
- 4- Nouvelles modalités de calcul de la cotisation
- 5- Synthèse du rapport moral & d'activités 2021
- 6- Rapport de gestion 2021
- 7- Présentation du budget 2022
- 8- Vote des résolutions, proclamation des résultats

### **1. Accueil des participants**

M. BLOUET, président : « Bonjour à toutes et tous. Bienvenue à cette Assemblée générale ordinaire 2022. Cette Assemblée générale va être l'occasion de revenir sur la nouvelle Loi promulguée en août 2021, entrée en vigueur le 31 mars 2022 et qui a entraîné un certain nombre de modifications. En effet, le projet initial de nationalisation proposé par la députée Charlotte LECOCQ n'ayant pas été retenu, nous sommes restés autonomes mais sous le contrôle plus prégnant de l'Etat des organisations professionnelles et syndicales. Nous aurons l'obligation dans le courant de l'année de modifier les appels de cotisations avec le passage obligatoire d'un calcul actuel basé sur la masse salariale à un calcul per capita. Nous travaillons sur des simulations dans le but de ne pas pénaliser les entreprises. Cette nouvelle Loi nous oriente désormais vers plus de prévention, le renforcement de l'évaluation des risques, l'accompagnement des publics plus vulnérables et la lutte contre la désinsertion professionnelle. En résumé, des transformations financières et sociales sont attendues. Nous avons également parmi nous le commissaire aux comptes Olivier MARION du Cabinet MARION et l'expert-comptable Isabelle MARTIN du Cabinet TGS pour la partie bilan de l'année 2021. Si vous n'avez pas de question, je passe la parole à M. BOUCHY, directeur du GIST. »

M. BOUCHY, directeur : « Bonjour et merci de votre présence et de votre participation active. Je suis effectivement le directeur administratif et je ne fais pas partie du corps médical. Nous avons autour de cette table, en plus des personnes préalablement citées, deux membres de notre Conseil d'administration : Mme PRESLE, présidente déléguée et M. PHELIPPEAU, administrateur employeur. A l'ordre du jour, nous aurons un focus sur la nouvelle Loi qui est en train de se mettre en place définitivement avec des modifications concernant nos statuts, la gouvernance de notre association et les nouvelles modalités de calcul de la cotisation comme vous en a brièvement parlé notre président Claude BLOUET. Nous aborderons ensuite la partie statutaire de notre association loi 1901 avec le rapport moral & d'activités 2021 puis le rapport de gestion qui sera présenté par notre expert-comptable et notre commissaire aux comptes ainsi que la présentation du budget 2022. Pour finir, nous aurons le vote des résolutions et la proclamation des résultats.

### **2. Nouvelle loi promulguée le 2 août 2021, relative au renforcement de la prévention en santé au travail – Présentation des principaux décrets**

M. BOUCHY, directeur : « La nouvelle Loi est issue d'un Accord National Interprofessionnel voté très majoritairement par les organisations syndicales (sauf la CGT) et patronales en décembre 2020, promulguée à l'été 2021 et à mettre en œuvre depuis le 31 mars 2022. Les décrets sont en cours de publication. Les missions des services interentreprises de santé au travail ne se matérialisent plus au travers des seules interventions du médecin du travail. Désormais, c'est un panel de compétences qui met son savoir-faire au service de la prévention dans les entreprises. - Cette loi fixe un niveau minimum de services par une offre-socle harmonisée et complémentaire (cf annexe offre socle) et un niveau d'évaluation par un processus de certification.

Cette offre-socle se décompose en 6 piliers :

1. Faciliter les formalités d'adhésion via le numérique : les SPSTI (Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises) doivent se conformer, au plus tard en 2024, aux référentiels d'interopérabilité et de sécurité de leurs systèmes d'information. Ceci pour offrir des services digitalisés et faciliter les formalités d'adhésion via le numérique. Au GIST, nous venons de changer notre logiciel métier pour avoir un logiciel commun avec d'autres services de la région.
  2. Aider toutes les entreprises à évaluer les risques professionnels et à engager un plan d'actions : cela passe par l'élaboration d'un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Nous regardons la faisabilité de pouvoir héberger ces DUERP dans une base de données. Nous devons à l'avenir faire converger la Fiche d'Entreprise établie par le médecin du travail et le DUERP établi par l'employeur (cf annexe fiche pratique 1 réforme - nouveautés DUERP).
  3. Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé de tous les travailleurs : se rajoute aux visites médicales existantes, des visites de mi-carrière, de fin de carrière, de post-exposition professionnelle, des rendez-vous de liaison (cf annexe fiche pratique 2 réforme - nouveautés visites). Il faudra trouver un équilibre entre les médecins du travail, les collaborateurs médecins, des médecins praticiens correspondants même si nous doutons que cela puisse se mettre en place et surtout nos infirmiers, qui seront peut-être demain des infirmiers en pratique avancée.
  4. Informer, sensibiliser, conseiller et agir en prévention : cela englobe les conseils en entreprise, les ateliers pour l'établissement des Documents Uniques (DU), les analyses de postes par nos ergonomes, nos préventeurs et hygiénistes.
  5. Repérer et accompagner les salariés en risque de désinsertion professionnelle : cela concerne le maintien dans l'emploi par des missions d'accompagnement de nos médecins du travail. Nous devons certainement nous doter de plus de moyens avec des psychologues, des assistants sociaux, des chargés de mission de maintien dans l'emploi, travailler en réseau avec les assistantes sociales de la CARSAT, avec la MDPH, l'AGEFIPH... Nous devons mettre en place une cellule PDP. Nous ne pourrions pas être certifiés si nous n'apportons pas la preuve que nous avons développé des moyens complémentaires pour l'évitement de la désinsertion professionnelle.
  6. Donner à chacun un accès individualisé aux informations de santé au travail qui le concerne : nous sommes en cours de développement d'un portail salarié pour donner accès à un certain nombre d'informations, faciliter la prise de rendez-vous et nous étudions la solution de rappels automatiques de rdvs par sms, ce qui devrait permettre de lutter plus efficacement contre l'absentéisme aux visites.
- Au-delà de notre agrément qui est renouvelé par la DREETS, nous allons rentrer dans un dispositif de certification. Nous sommes déjà engagés au GIST dans cette réflexion d'amélioration continue car nous avons une qualité interne en interne et nous avons franchi l'étape 1 de notre propre label professionnel national (AMEXIST). Nous pensons que les partenaires sociaux vont s'en inspirer ou faire un mix ISO 9001 et label professionnel mais ceci reste à confirmer.
- Concernant la gouvernance, tous les mandats de nos administrateurs se sont terminés le 31 mars 2022 pour le collège des employeurs et pour le collège des salariés. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, les administrateurs sont désignés non plus en Assemblée générale mais par les organisations patronales (MEDEF, CPMR et U2P) pour 5 sièges et les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, FO, CGT, CFTC) pour 5 sièges également. Nous avons également modifié nos statuts (cf annexe Statuts GIST 21\_03\_2022). Nous avons organisé une Assemblée générale spéciale le 21 mars, à laquelle vous avez d'ailleurs été conviés, pour la mise à jour des statuts et celle du règlement général de l'Association (cf annexe Nouveau règlement général association 17\_05\_2022).
- La Loi nous impose également des nouvelles modalités de calcul de la cotisation, j'y reviendrai plus largement dans le chapitre 4 de cet ordre du jour.
- La Loi nous demande d'être acteur dans l'aide au plan d'actions de prévention dans les entreprises. Nous devons donc aller au-delà du DUERP et rendre compte de nos actions en termes de prévention.
- La Loi va nous demander de créer des cellules de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP), qui pourront être mutualisées entre les différents SPSTI.
- Nous avons à l'heure actuelle 8 décrets publiés sur les 47 attendus d'ici la fin de l'année 2022.

M. BLOUET, président : « J'ajouterai deux points. Le 1<sup>er</sup>, sur la constitution des conseils d'administration, nous avons tenu à ce qu'il y ait une parité homme/femme même si cela n'était pas imposé par la Loi. Le 2<sup>ème</sup>, sur la prévention, nous devons bien être clairs sur le fait qu'il ne s'agit pas de contrôle mais de l'aide apportée aux entreprises et revaloriser l'image parfois négative de nos services de santé au travail. »

### 3. Présentation des administrateurs du GIST

M. BOUCHY, directeur : « Notre service de santé au travail est administré paritairement avec cinq représentants du collège employeurs et cinq représentants des organisations syndicales, comme cité dans le chapitre précédent. Le conseil d'administration est composé de représentants des employeurs désignés par les organisations représentatives au niveau national et interprofessionnel parmi les entreprises adhérentes et de représentants des salariés, désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel. Le président, qui dispose d'une voix prépondérante en cas de partage des voix, est élu parmi les représentants des employeurs. Le trésorier et le vice-président sont élus parmi les représentants des syndicats. Ces représentants sont élus pour quatre ans et ne peuvent effectuer plus de deux mandats consécutifs, avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2022.

Le collège employeur a comme représentants : Claude BLOUET qui est notre président désigné par la CPME, Nolwenn PRESLE, notre présidente-déléguée, Jean-Pascal PHELIPPEAU et Hugo GUENO, Administrateurs employeurs, tous les trois désignés par le MEDEF et enfin Joséphine BATISTA désignée par l'U2P.

Le collège salarié, quant à lui, a comme représentants : Luc ROUSSELOT en tant que vice-président désigné par la CFDT, Frédéric AUGER notre trésorier désigné par la CFE-CGC, Marcel TEIGNE pour la CGT, Didier GANDON pour FO et enfin Julien BERTHOT pour la CFTC.

#### 4. Nouvelles modalités de calcul de la cotisation

M. BOUCHY, directeur : « Dans nos anciens statuts et dans notre règlement général et ce depuis 1953, la cotisation était calculée en pourcentage de la masse salariale plafonnée des adhérents. Différentes circulaires permettaient aux SSTI d'appliquer au choix le mode de calcul en pourcentage ou per capita. La nouvelle loi promulguée en août 2021 (émanant de l'ANI) prévoit des modalités de services obligatoires (l'offre socle) qui font l'objet d'une cotisation proportionnelle au nombre de travailleurs suivis comptant chacun pour une unité. Ces modalités prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Nous regarderons bien évidemment à faire converger dans le temps la cotisation du GIST avec celle des autres SPSTI des Pays de La Loire, notamment avec le SSTRN à Nantes. A titre informatif, notre cotisation moyenne est de 87€, elle est de 90€ à Châteaubriand et de 115€ à Nantes. Notre souhait est de ne pas augmenter le prélèvement global de +4% (pas d'augmentation depuis 6 ans au GIST) mais de disposer cependant des moyens pour répondre à la réforme et à son nouveau périmètre. Il faudra être attentif à la sous-déclaration de la part des entreprises, qui risque d'en découler. Nous devons proposer une cotisation per capita unique et suffisante pour faire des ajustements en fonction de la taille des entreprises et des différents publics (embauches sur l'année, entreprises de moins de 10/15 salariés, apprentis, saisonniers, intérim, fonctions publiques, etc.). Nous allons conserver les pénalités pour absentéisme aux visites et les frais d'inscription. Les montants précis seront ensuite définitivement arrêtés au conseil d'administration de décembre 2022. »

M. BLOUET, président : « Nous prévoyons de fixer une cotisation à 115 euros comme à Nantes, ce qui nous permettra de faire plus facilement des ajustements et minorations en fonction de la taille des entreprises. »

#### 5. Synthèse du rapport d'activité & médical 2021

M. BOUCHY, directeur, présente un résumé du rapport d'activité et médical. Le rapport moral et d'activités 2021 est remis à chaque adhérent en début de séance et joint au présent compte-rendu (cf livret Rapport Moral & d'activités 2021).

#### 6. Rapport de gestion 2021 par l'expert-comptable et le commissaire aux comptes

Mme MARTIN, expert-comptable, présente les principaux indicateurs financiers (cf annexe Rapport de gestion 2021 - TGS).

M. BLOUET, président : « J'aimerais ajouter trois remarques à cette présentation :

1. Il serait souhaitable d'isoler le montant de 1,5M€ correspondant au PGE, ce qui permettrait de constater qu'il n'y a pas tant de variations que cela entre 2020 et 2021.
2. Je félicite Sandrine POUPART pour son travail régulier, son très bon suivi des appels de cotisation et des relances qui a permis de maintenir notre trésorerie un peu au-dessus d'un mois sur l'autre.
3. Notre budget est déficitaire de seulement 28K€ en 2021, plus bas que ce qui était prévu au budget. Je félicite également M. BOUCHY pour sa bonne tenue des comptes. »

M. MARION, commissaire aux comptes : « J'interviens en tant que commissaire aux comptes pour le GIST et je suis intervenu dans le cadre des obligations légales de certification des comptes qui sont basées sur un référentiel d'audit sur lequel je me base pour intervenir dans la structure. Dans le cadre de ma mission je regarde l'organisation du service, les dispositifs de contrôle qui sont mis en place, les dispositifs de facturation, les dispositifs d'engagement des dépenses, la santé financière du service et puis j'en tire des conclusions. Et dans ce cadre-là, je certifie que les comptes annuels, au regard des règles et des principes comptables français, sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. J'ai également vérifié que les informations qui vous sont communiquées dans le rapport moral et d'activités sont bien conformes aux comptes que j'ai audités. J'examine également la situation financière et les perspectives d'évolution du service pour vérifier qu'il n'y ait pas de difficultés financières à court terme qui pourraient faire peser un risque sur la continuité d'exploitation et ce n'est pas le cas. A aujourd'hui, le GIST se porte bien et les comptes sont certifiés. J'interviens également sur un deuxième sujet qui concerne les conventions réglementées, c'est-à-dire les relations financières qui pourraient exister entre les administrateurs de l'association et l'association elle-même. Au niveau des administrateurs personnes physiques, il n'y a pas de convention réglementée puisque l'ensemble des administrateurs effectuent leurs tâches à titre bénévole. Il peut exister des relations financières entre les personnes morales qui sont représentées au conseil d'administration par ces mêmes personnes physiques. Ce sont souvent des relations qui existaient avant que les administrateurs siègent au conseil d'administration, la seule pour cette année 2021 concerne l'APEI Ouest44 représenté par M. Clément CHAUSSEE, pour une prestation d'entretien des espaces verts pour un montant de 1 511 € mais qui est reconduite d'année en année. »

M. BOUCHY, directeur : « J'apporte une précision à ce qui a été précédemment dit. Effectivement, je préfère comparer 2021 à 2019 car 2020 est une année particulière du fait de la gestion de la COVID. Par ailleurs, M. BLOUET a rencontré longuement M. MARION en 2021 pour vérifier le fonctionnement et les procédures internes. »

M. MARION, commissaire aux comptes : « J'examine, dans le cadre de mes travaux, l'ensemble des flux entrants et sortants qui peuvent intervenir dans l'entité et notamment je m'assure que les fonds accordés au GIST servent bien l'objet pour lesquels ils lui ont été accordés. L'organisation est très bien structurée d'un point de vue du contrôle interne et des procédures. »

## 7. Présentation du budget 2022

Mme POUPART, responsable comptable et financière, présente le budget 2022 (cf annexe Budget réévalué 2022 - GIST) et précise que ce budget avec un résultat positif de 81K€ est un budget réévalué au mois de mai 2022 par rapport à la dernière version datant de décembre 2021 estimée à 48K€. »

M. BOUCHY, directeur : « Nous avons pour habitude d'établir une première estimation en septembre/octobre de l'année N-1 pour présentation et validation d'un premier budget au dernier Conseil d'administration de l'année, en décembre. Il a ensuite été réévalué et tient compte de l'état des effectifs et des rentrées de cotisations du début de l'année 2022. A ce jour, nous avons collecté 86% des bordereaux de cotisations de nos adhérents (5045 sur 5866), quasiment à l'identique de l'année 2021 à la même période. Cela représente - 30K€ par rapport aux prévisions initiales. Toutefois, cet écart pourrait être compensé par une hausse des effectifs de 5%, les saisonniers, l'intérim, les visites d'embauche, etc. J'estime que nous devrions être sur une année assez porteuse, comme en 2021. Nous cherchons à avoir un budget à l'équilibre pour pouvoir financer nos projets en lien avec la réforme mais pour ne pas trop payer d'impôts car cela serait un mauvais principe de gestion pour les adhérents. En effet, notre association n'a pas de but lucratif et doit délivrer un service réglementaire ; les cotisations versées par nos entreprises adhérentes servent à cela et ne doivent pas être reversées à l'Etat. L'année 2022 s'annonce comme une année normale et je considère que nous serons sortis du COVID en termes de prévisions et d'activité. Ce budget réévalué commence à être fiable à mi-année. »

M. BLOUET, président : « Premièrement, je nuancerai quand même le point sur les saisonniers sur lesquels nous ne pouvons pas trop en attendre quant à l'apport financier car il en manque partout. Deuxièmement, ce serait plus sain d'atteindre 200/250K€ de résultats soit 2 à 3% du chiffre d'affaires vs les 0,5% (81K€) attendus pour 2022, compte tenu des enjeux que nous avons sur les investissements informatiques et immobiliers, sur d'éventuels litiges sur les contrats de travail entre autres. »

## 8. Vote des résolutions, proclamation des résultats

Le Président demande à l'Assemblée Générale de se prononcer sur les résolutions suivantes :

1. Approuvez-vous le rapport moral et d'activité 2021, et les perspectives qui y sont inscrites ?  
*(pas de vote contre ni d'abstention ; adoption à l'unanimité)*
2. Après lecture du rapport général du commissaire aux comptes, approuvez-vous les comptes de gestion 2021, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre, le résultat de l'exercice, la situation des comptes de réserve ?  
*(pas de vote contre ni d'abstention ; adoption à l'unanimité)*
3. Acceptez-vous d'affecter le résultat de l'année 2021 aux comptes de réserve de l'association ?  
*(pas de vote contre ni d'abstention ; adoption à l'unanimité)*
4. Donnez-vous quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2021 ?  
*(pas de vote contre ni d'abstention ; adoption à l'unanimité)*
5. Approuvez-vous les nouvelles modalités de calcul de la cotisation, mises en place conformément à la nouvelle réglementation ?  
*(pas de vote contre ni d'abstention ; adoption à l'unanimité)*

Le Président, M. BLOUET, conclut par un petit mot de remerciements : « Merci de votre confiance pour l'approbation de ces résultats. Merci aussi d'être venus et d'avoir pu échanger avec vos administrateurs. »

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10H15.  
Fait le 21 juin 2022 à Saint-Nazaire,

M. Claude BLOUET, Président du GIST

